

De l'éjointage des volailles.

De l'éjointage! voilà à coup sûr un mot qui n'est pas encore connu de nos populations agricoles, et une méthode qui pourrait bien être appliquée dans nos campagnes.

Ce moyen d'empêcher nos volailles de s'envoler vaut la peine de s'y arrêter un instant.

Si vous avez n'importe quel oiseau: poule, oie, canard, etc., capable de prendre la clef des champs, en l'éjointant vous vous mettez à même de le conserver sans clôture dispendieuse ou trop élevée, sans ennui d'aucune sorte, sans le déparer, sans lui nuire en aucune manière, soit pour la reproduction, soit pour son acclimatation.

La méthode de l'éjointage, pratiquée depuis bien des années en Europe, consiste à priver l'oiseau d'une partie de son appareil locomoteur, et à détruire ainsi l'équilibre qui lui est nécessaire pour voler.

Quand vous voulez empêcher une poule, un canard, de s'envoler, vous lui coupez les plumes d'une aile. Vous obtenez momentanément ce que vous désirez; mais, au bout de quelque temps, les plumes repoussent et, un beau jour, vous voyez disparaître ou se mettre hors de vos atteintes celui ou celle que vous aviez voulu empêcher de fuir.

La *Basse-cour* nous indique le moyen suivant de pratiquer l'éjointage:

L'éjointage consiste à retrancher la partie extrême de l'aile où sont placées les grandes plumes.

Mais, pour mieux nous entendre, il faut savoir comment se compose l'aile d'un oiseau. Pour cela une comparaison: l'aile des oiseaux ressemble au bras de l'homme. Cela peut paraître extraordinaire au premier abord, cependant rien n'est plus vrai. L'aile se compose de quatre parties: l'épaule, le bras, l'avant-bras et la main. Seulement cette dernière, au lieu d'être pourvue de cinq doigts, n'en a que deux: le pouce et l'extrémité de l'aile.

La main est la partie comprise entre le bout extrême de l'aile et l'avant-bras, c'est-à-dire avant la première pliure de l'articulation. Les grandes plumes du vol sont implantées dans l'enveloppe charnue de l'avant-bras et de la main. Plus elles arrivent près de l'extrémité de l'aile, plus elles deviennent fortes et longues. Ce sont celles qui constituent, on le sait, l'aileron.

Si on coupe un aileron, on détruit l'équilibre en le privant de ses plus grandes plumes, et, par conséquent, il ne peut plus voler, il ne peut même plus courir avec rapidité, car vous avez pu remarquer que, pour accomplir ce mouvement, l'oiseau s'aide de ses ailes; l'aileron étant coupé, il tourne sur lui-même au bout de quelques pas.

Il s'agit de faire l'opération. Rien n'est plus simple. Il suffit de couper, avec de bons ciseaux, l'extrémité de l'aile, à un $\frac{1}{2}$ de pouce environ de l'articulation de l'avant-bras et de l'os du pouce faisant saillie sur l'aileron, ou pour être plus clair, la section doit être faite entre la pointe extrême de l'aile et de l'os du pouce.

Voilà comment on met les oies, les canards, dans l'impossibilité de profiter des grands froids de l'hiver pour nous abandonner et aller grossir les légions innombrables de palmipèdes qui peuplent les mers polaires. Les oiseaux ayant subi cette amputation, sur-

tout dans les espèces rares, sont bien plus recherchés et bien plus chers que les autres; aussi, pendant longtemps a-t-on prétendu que cette opération était des plus délicates et des plus difficiles. Tout le monde, une personne un tant soit peu adroite, peut le faire, et nous croyons rendre service en vulgarisant cette méthode.

Les seules précautions à prendre sont les suivantes: opérer par un temps frais et sec, car les plaies se cicatrisent mieux; le printemps et l'automne sont les meilleures époques. Il ne faudra pas, en été, laisser les oiseaux exposés aux ardeurs du soleil, ni, en hiver, les abandonner aux intempéries de la saison. Cette opération doit se pratiquer au moment où les oiseaux ont atteint l'âge de quatre à cinq mois; quoiqu'elle puisse se faire à toutes les époques de leur existence, c'est à ce moment qu'ils s'en aperçoivent le moins.

Voilà tout ce qu'il y a à faire; c'est peu difficile, et cependant, combien d'altercations, d'ennuis de voisins à voisins, seraient évités en éjointant les volailles! Elles ne seraient plus coureuses, marandeuses; il serait facile de les arrêter, de les retenir avec la moindre barrière.

Un simple coup de ciseau et c'est tout; l'animal en a pour sa vie; cela ne repousse pas et ne se voit pas.

Presque tous les oiseaux de luxe, rares, qui atteignent souvent des prix en dehors de toutes les conditions ordinaires, sont éjointés. Cette opération permet de livrer à l'étude et d'essayer d'acclimater plus facilement les espèces et les races les plus sauvages et les moins connues.

Les œufs clairs.

Un correspondant du journal la *Basse-Cour* fait les remarques suivantes sur les causes des œufs clairs:

Les premiers œufs de la ponte sont généralement clairs, et c'est fort à tort que les éleveurs les classent parmi les œufs d'incubation; ils doivent être mis au contraire, uniquement pour la consommation.

D'un autre côté, combien d'éleveurs font un triage de leurs poules de choix et les parquent à part avec un coq par 4 ou 6 poules au plus? Trop peu assurément, quoique cela soit absolument indispensable non-seulement au point de vue de fécondation, mais aussi, et plus particulièrement, de la reproduction.

Nous ne saurions trop engager les éleveurs soigneux à conserver deux coqs par chaque série de 3 ou 6 poules, et de les faire alterner successivement pendant un mois, c'est-à-dire de laisser l'un d'eux pendant un mois avec les poules; puis de le mettre le mois suivant au repos en le remplaçant par le deuxième et ainsi de suite. De cette façon on aura pour ainsi dire tous œufs fécondés, et des couvées aussi nombreuses que vigoureuses.

Les poules, de leur côté, arrivent facilement à être échauffées; elles se déplument et se trouvent dans un état de souffrance qui les dispose peu à recevoir le coq. Lorsqu'elles sont ainsi, il n'est pas possible de compter sur leurs œufs pour l'incubation; le mieux est de les mettre avec le troupeau de poules ponduses, qui peuvent se passer de coq, ou auxquelles on peut seulement laisser un des coqs mis à la réforme.